Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.-R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.-P. FONTAINE, J.-M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, H. BELOEIL, S. ROUAULT, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.-P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, J.-J. BRIENT.*

Pouvoirs : *J.-J. BRIENT à M. VISDELOUP.*

Secrétaire de séance : *G. BIDAN.*

DELIBERATION N° 2025-099

CREATION DE POSTES

Pour assurer l'animation des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires, la collectivité envisage de faire appel à du personnel ayant une qualification particulière et justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'animation.

Ces agents seront recrutés pour une période de 6 mois maximum, sur une même période de 12 mois consécutifs, dans le cadre d'un accroissement d'activité saisonnier, sur le fondement de l'article L332-23 2 du Code Général de la Fonction Publique.

35 postes seront créés du 1er janvier au 31 décembre 2026 pour les périodes de vacances scolaires :
- 20 postes pour les animateurs qui occuperont des emplois de catégorie C à temps complet ou à temps non complet. Leur traitement sera calculé sur le 1er échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.
- 15 postes pour les animateurs qui assureront des fonctions d'encadrement de séjours et qui occuperont des emplois de catégorie B à temps complet ou à temps non complet. Leur traitement sera calculé sur le 4e échelon du grade d'animateur territorial.

Par ailleurs, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité les mercredis pour l'année 2026 (du 1er au 31 décembre 2026), il est nécessaire de créer 3 postes d'adjoints d'animation, non permanents dans la catégorie C. Il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à ces besoins dans les conditions fixées à l'article L332-23 1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour une durée maximale de douze mois, sur une même période de dix-huit mois consécutifs.

Une enveloppe de crédits sera inscrite au budget 2026.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer 38 postes du 1er janvier au 31 décembre 2026 pour assurer l'animation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pendant les périodes de vacances scolaires et les mercredis :
- 20 postes pour les animateurs qui occuperont des emplois de catégorie C à temps complet ou à temps non complet. Leur traitement sera calculé sur le 1er échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.
- 15 postes pour les animateurs qui assureront des fonctions d'encadrement de séjours et qui occuperont des emplois de catégorie B à temps complet ou à temps non complet. Leur traitement sera calculé sur le 4e échelon du grade d'animateur territorial.
- 3 postes d'adjoints d'animation contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité les mercredis, pour l'année scolaire 2026. Leur traitement sera calculé sur le 1er échelon du grade d'animateur territorial.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Ginette BIDAN,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR